

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-106  
ENTRETIEN RUES PRIVÉES - DOMAINE LEMIRE**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Saint-Lucien, tenue le 14 janvier 2019 à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

Monsieur Raymond Breton,	conseiller siège no 2
Madame Maryse Joyal	conseillère siège no 3
Monsieur Richard Sylvain,	conseiller siège no 4
Monsieur Michel Côté,	conseiller siège no 5

Était aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Alain St-Vincent-Rioux.

**ATTENDU QUE** la Municipalité imposera aux propriétaires riverains de la rue 100% des coûts d'entretien par voie d'une taxe spéciale et que la répartition sera faite sur la base de part égale et uniforme de chacune des propriétés concernées;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2018.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Côté**, et résolu à l'unanimité des conseillers, que soit adopté le règlement numéro 2019-106 établissant l'entretien des chemins privés au Domaine Lemire, soit par une taxation spéciale imposant 100 % des frais d'entretien, répartis à parts égales et uniforme de chacune des propriétés concernées.

Le préambule à ce règlement faisant partie intégrante dudit règlement.

Ce règlement remplace le règlement numéro 2014-050.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site internet de la Municipalité.

---

**Diane Bourgeois**  
**Mairesse**

---

**Alain St-Vincent-Rioux**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**

AVIS DE MOTION	10 DÉCEMBRE 2018
PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU	
PROJET DE RÈGLEMENT	10 DÉCEMBRE 2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT	14 JANVIER 2019
AVIS DE PUBLICATION	18 JANVIER 2019
ENTRÉE EN VIGUEUR	18 JANVIER 2019